

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

19 NOVEMBRE 2013

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LES GRILLES-HORAIRES DANS LA SECTION DE QUALIFICATION DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE ET ORGANISANT
LES STAGES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN
EXERCICE ET DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ DE FORME 3 ET
DE FORME 4(1)

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°559 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n° 1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Willy Borsus, M. Jean-Luc Crucke et M. Marcel Neven 3
- 2 Amendement n° 2 déposé par Mme Latifa Gahouchi, Mme Christie Morreale, M. Marcel Neven, Mme Julie de Grootte et M. Yves Reinkin 3

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Willy Borsus, M. Jean-Luc Crucke et M. Marcel Neven

Il est inséré une section 7 et un article 16bis libellés comme suit :

« Section 7. Modification du décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française

Art. 16bis : L'article 3 du décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française est complété par un 15° libellé comme suit :

15° D'observer, de suivre et d'évaluer le dispositif de généralisation des stages et de renforcement de la formation générale dans l'enseignement qualifiant, organisé par le décret du xxx modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4, en analysant notamment :

- si les modifications proposées conduisent à une meilleure formation générale et technique ou professionnelle ;
- si les modifications proposées n'aggravent pas le décrochage scolaire ;
- si les objectifs en matière de généralisation des stages sont atteints ;
- si cette généralisation des stages a un impact positif sur la formation et l'accès de l'élève à l'emploi ou à l'enseignement supérieur. »

Justification

Cet amendement a pour objet de prévoir l'évaluation du présent dispositif.

2 Amendement n° 2 déposé par Mme Latifa Gahouchi, Mme Christie Morreale, M. Marcel Neven, Mme Julie de Groote et M. Yves Reinkin

Il est inséré une section 7 et un article 16bis libellés comme suit :

« Section 7. Modification du décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française

Art. 16bis : L'article 3 du décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française est complété par un 15° libellé comme suit :

15° D'observer, de suivre et d'évaluer le dispositif de généralisation des stages et de renforcement de la formation générale dans l'enseignement qualifiant, organisé par le décret du xxx modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4, en analysant notamment :

- si les modifications proposées conduisent à une diminution du nombre d'échecs dans le qualifiant ;
- si cette généralisation des stages a un impact positif sur la formation et l'accès de l'élève à l'emploi ou à l'enseignement supérieur. »

Justification

Cet amendement a pour objet de prévoir l'évaluation du présent dispositif.